

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 MAI 2017**

Délibération
n° 2017.05. 45.B

**Projet de centrale
photovoltaïque en
autoconsommation
sur le site de la
station d'épuration de
Fléac : demande de
subventions**

LE ONZE MAI DEUX MILLE DIX SEPT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 mai 2017**

Secrétaire de séance : Jacky BOUCHAUD

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jeanne FILLOUX, Michel GERMANEAU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2017

**DELIBERATION
N° 2017.05. 45.B**

TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Rapporteur : Monsieur REVEREAULT

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE EN AUTOCONSOMMATION SUR LE SITE DE LA STATION D'ÉPURATION DE FLÉAC : DEMANDE DE SUBVENTIONS

GrandAngoulême a été labellisé Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, le 5 mai 2015. GrandAngoulême est soutenu par l'ADEME et la Région pour la mise en place du plan d'action TEPOS.

Fortement engagé dans la transition énergétique, GrandAngoulême a sollicité le Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) pour la réalisation d'une étude de potentiel photovoltaïque sur son patrimoine.

L'étude a montré la faisabilité d'implanter une centrale photovoltaïque d'une puissance de 145,8 kWc en autoconsommation, couvrant une surface de 1 080 m² sur le site de la station d'épuration « Les Murailles » à Fléac. La production annuelle est estimée à 178 500 kWh/an, ce qui équivaut à la consommation annuelle de 51 foyers.

L'économie sur la facture d'électricité serait de 14 281 € la première année, puis en augmentation constante avec l'évolution du prix de l'électricité Cette installation permettra d'économiser chaque année 32 tonnes de CO2 et 1 964 g de déchets nucléaires.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait :

Dépenses	Montant en € HT	Recettes	Montant en €	%
Centrale photovoltaïque	216 120,00	Région (FEDER)	140 478,00	65,0%
		Autofinancement	75 642,00	35,0%
TOTAL	216 120,00	TOTAL	216 120,00	

Je vous propose :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel et la réalisation de cette opération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur Jean REVEREAULT en sa qualité de Vice-président en charge de la transition écologique et énergétique à solliciter toutes les subventions mobilisables, notamment auprès de l'État, de l'ADEME et la Région.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur Jean REVEREAULT en sa qualité de Vice-président en charge de la transition écologique et énergétique à signer tous les documents afférents à ce projet.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :
16 mai 2017

Affiché le :
16 mai 2017